

**ARRETE PORTANT SUR LE CONCOURS DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION
DU GROUPE SCOLAIRE MACE AI 24008 -
DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY
COMPOSANT LE TIERS DE PERSONNES
QUALIFIÉES**

Le Maire de la Ville de Lens,
Président de la Communauté d'Agglomération
de Lens-Liévin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et
notamment les articles R.2162-18, R.2162-22 et
R2162-24,

Considérant qu'une procédure de concours en vue
de l'attribution d'un contrat de Maîtrise d'œuvre
pour la requalification du groupe scolaire Jean
MACE a été lancée le 8 mars 2024,

Considérant qu'un jury doit intervenir à différents
stades de cette procédure,

ARRETE

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie
STRUGALA

Rédactrice principale 2nde cl.
LG/SST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240422-ARRETE2024-1023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Arrêté n° 2024-1023

ARTICLE 1 : Les 3 membres qualifiés qui composeront le tiers de personnes qualifiées
membres du jury sont les suivants :

Prénom NOM	Qualification
Olivier DARLOY	Architecte D.P.L.G.
Bruno EVRARD	Missions d'ingénierie à toutes les phases d'études et de réalisation dans les domaines tertiaire, industrie et hospitalier (fluides et encadrement de toutes les spécialités
Quentin MICHAUX	Architecte

ARTICLE 2 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès
aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente
décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens :
www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 22/04/2024

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Le Maire,

